

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 24

**chargée de l'examen du postulat de Mme Valérie d'Acremont et consorts :
« Pour un lac apaisé : et si nous voguions vers une mobilité lacustre et douce ? »**

Présidence :	Mme Lana DAMERGI (EàG)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc) ; M. Pedro MARTIN (soc) ; Mme Lana CUETO (soc) ; M. Joël TEUSCHER (soc) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Nicolas HURNI (PLR) ; Mme Marlène BERARD (rempl. Anna CROLE-REES - PLR) ; Mme Valérie D'ACREMONT (Verts) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (Vert'lib') ; M. Thibault SCHALLER (UDC) Membres excusés : (PRENOM Nom).
Membres absents :	M. Olivier THORENS (Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Verts)
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, en charge de Sécurité et économie
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : Salle des Commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 28.10.24

Début et fin de la séance : 8h00 – 8h50

Premier constat : l'impact croissant des bateaux à moteur sur le lac, destination touristique prisée et un espace naturel. En effet, les statistiques fédérales permettent de constater une diminution des bateaux à voiles passant de 40'000 à 25'000 et une augmentation des bateaux à moteur, passant de 45 000 à 70 000 en quelques années, avec des embarcations plus puissantes et bruyantes pour la pratique du *wakeboard*, ce qui perturbe les pêcheurs, les baigneurs et la faune. Malgré la piétonnisation de l'avenue d'Ouchy, le bruit des bateaux remplace celui des voitures et reste un problème. Cela implique, en outre, deux effets néfastes : l'augmentation de la difficulté de la pêche ainsi que le renversement littéral de paddles, pédalos et bateaux à voile. La Ville prévoit, dans son programme de législature 2021-2026, d'interdire les moteurs thermiques pour les nouvelles immatriculations d'ici 2030 et pour les anciennes d'ici 2040, mais des mesures concrètes restent à définir pour son application. Une première proposition est de favoriser les bateaux à voile dans les ports d'Ouchy et de Vidy, tout en dialoguant avec les propriétaires de bateaux et le personnel portuaire pour faciliter cette transition. Il est précisé que ce postulat concerne uniquement les loisirs et ne touche pas aux bateaux des professionnels sur le lac, ni aux bateaux de transport. Ce postulat vise à limiter les bateaux à moteur dans ces ports au-delà de 2030 et à établir un calendrier pour les acteurs.ices

Conseil communal de Lausanne

concerné.e.s. Enfin, une demande est faite pour le déplacement du club de ski nautique, qui ne semble plus justifié dans sa localisation actuelle.

Monsieur le Municipal en charge de la Sécurité indique que le personnel des ports est limité à trois personnes et que l'information pourra donc être diffusée rapidement. Il indique qu'il y a à Vidy 305 bateaux à voile et 469 bateaux à moteur et qu'à Ouchy, il y a 295 bateaux à voile et 307 bateaux à moteur. Il souligne que fort heureusement, le taux de renouvellement est plus lent pour les bateaux à voile, qui ont donc une plus longue durée de vie que les bateaux à moteurs. Cela est une chance, car la Municipalité souhaite qu'on abandonne progressivement les bateaux thermiques. Il explique pourquoi le délai est différent pour les véhicules thermiques. Premièrement, l'échéance à 2030 est une volonté politique, et la Ville de Lausanne n'est pas compétente pour interdire les moteurs thermiques en 2030. 2030 est un choix qui se justifie d'une part par les accords de Paris, et d'autre part car cela concerne les émissions directes et que le trafic motorisé est un des plus gros contributeurs. Il explique que les bateaux naviguent peu, et qu'il trouve donc plus pertinent de mettre l'accent en particulier sur les alternatives aux moteurs qui sont utilisés tous les jours. Concernant les moteurs des véhicules terrestres, il existe aujourd'hui de très nombreuses alternatives, tandis qu'il en existe peu pour ce qui est des usages des bateaux de plaisance à moteur. Il dit que cela pourra néanmoins s'améliorer avec la technologie des foils, qui permet une diminution de frottement. Concernant les conséquences sur les rives lausannoises, il dit que ces rives sont entièrement artificialisées. Les bateaux à moteur n'ont aujourd'hui pas le droit d'avoir une certaine vitesse à proximité des côtes, et ne peuvent pas non plus venir à certains endroits. Il dit que la municipalité va continuer à travailler sur ces questions, et précise néanmoins que légalement, ils ne sont pas à l'abri de recours de propriétaires qui feront valoir leur droit d'acquis. Cela ne va donc pas être si simple des respecter les échéances de 2040. Il dit qu'il a été constaté qu'au tribunal fédéral, les collectivités ont gagné dans la mesure où elles pouvaient imposer l'abandon des moteurs thermiques pour les taxis concessionnés.

Pour certain.e.s, la formulation du postulat est remise en question quant à la possibilité d'éliminer tous les bateaux à moteurs thermiques, ce qui pourrait consister en une mesure verticale et autoritaire. Une préférence pour des mesures incitatives est souhaitée en évitant un aspect trop contraignant. Il serait absurde que Lausanne soit entièrement électrique alors que les autres zones du lac le sont encore avec des moteurs thermiques.

Il apparait nécessaire de différencier les usages des bateaux, car les bateaux à voile ont également un moteur qui consomme peu de carburant. Les moteurs électriques ont des coûts élevés par rapport aux thermiques.

Plusieurs questions sur la planification de l'aménagement du port d'Ouchy ont été amenées, ainsi que de savoir si un télésiège nautique électrique a déjà été envisagé.

Ce à quoi répond Monsieur le Municipal en charge de la Sécurité que la priorité est de créer une nouvelle zone de baignade à Ouchy, limitant ainsi les possibilités de développement de nouvelles infrastructures comme un télésiège. Il précise que certaines rives historiques ne peuvent pas être touchées, rendant des aménagements compliqués.

Conseil communal de Lausanne

Il est relevé que les nuisances sonores proviennent principalement de la zone d'Ouchy et non entre Vidy et Saint-Sulpice. Idéalement, est souhaitée, la préservation de zones sur le lac pour que les utilisateurs de bateaux plus lourds puissent naviguer sans entrave.

Le postulat vise à susciter une réflexion et à engager une discussion sur les mesures à prendre avant 2030, ce qui avait été annoncé en début de législature. Il est souligné l'importance d'informer les propriétaires de bateaux pour leur permettre de faire des ajustements sans devoir jeter leurs embarcations.

Conclusion(s) de la commission : La commission a voté sur le renvoi à la municipalité sans ajout et sans modification à la majorité avec 6 oui, 4 non et 1 abstention.

Lausanne, le 18 novembre 2024

Le rapporteur/la rapportrice :
Lana Damergi